

VILLE D'AULNOY-LEZ-
VALENCIENNES EXTRAIT DU
REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL
Séance du 22 mars 2023

Secrétaire de séance : madame Elsa TONON

N° 3.3.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Finances

**Frais de financement des cadres sportifs
Demande de la Gym Marly-Aulnoy**

Monsieur le Maire expose que l'association Gym Marly-Aulnoy sollicite la commune pour une subvention au titre de la formation de cadres sportifs pour 2 animateurs de l'école municipale de gym. Il s'agit d'une formation en approfondissement petite enfance et enfance pour un coût de 643 € ainsi décliné :

- hôtel : 2 fois 1 nuit : 100€
- 8 repas : 136 €
- frais de déplacement : 107 €
- inscriptions : 300 €

Rappel des critères :

- prise en charge par la ville à raison de 50% plafonnée à 200 €/an s'agissant d'animateurs du club.
- prise en charge par la ville à raison de 80% plafonnée à 200 €/an s'agissant d'animateurs des écoles de sports.

La commission enfance, jeunesse, sport et vie scolaire au cours de sa réunion du 13 mars 2023 a émis un avis favorable à cette formation.

La commission de la prospective financière, travaux aménagement urbain et développement économique quant à elle, au cours de sa réunion du 14 mars 2023 a proposé, considérant les critères ci-dessus rappelés, l'octroi d'une subvention de 200 €.

En conséquence, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver cette proposition.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,
adhère à la proposition de Monsieur le Maire.

Les crédits seront repris au budget primitif de l'exercice 2023 - Chapitre 65 - Article 6574 -
Subventions.

Fait et délibéré, en séance, à Aulnoy-lez-Valenciennes, à la date que dessus.

La secrétaire de séance,
Elsa TONON

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Publiée sur le site internet le : 7 avril 2023

Envoyée et reçue au contrôle de l'égalité le : 31 mars 2023